Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [93] (2005)

Heft: 1491

Artikel: Mission femmes en Palestine : aucun des deux territoires ne sera libre, si l'autre ne l'est pas

Autor: Iselin, Pierrette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282839

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mission femmes en Palestine

Aucun des deux territoires ne sera libre, si l'autre ne l'est pas.

Tel est le titre d'un appel conjoint de femmes israéliennes et palestiniennes qui demandent une fin immédiate à l'occupation de l'armée israélienne en Palestine.

PIERRETTE ISELIN, MEMBRE DU COLLECTIF URGENCE PALESTINE VAUD, PARTICIPANTE À LA MISSION FEMMES EN PALESTINE.

Lors de notre mission (voir l'émilie de février), nous avons rencontré des représentantes d'organisations de femmes faisant partie de Jerusalem Link (le lien de Jérusalem), organisation, bi-nationale depuis 1994 : le «Bat Shalom» qui est une organisation israélienne féministe, et le «Jerusalem Center for Women», ONG de femmes palestiniennes défendant une série de principes qui servent de modèle de coopération et de coexistence entre Palestiniens et Israéliens. Elles estiment que c'est le rôle des femmes des deux côtés d'affirmer bien fort leur voix contre les crimes humanitaires qui sont commis contre la population palestinienne. La terreur imposée à des civils innocents, les arrestations et les crimes extrajudiciaires, la destruction des maisons, des terres, des infrastructures et des institutions palestiniennes ne peut que prolonger la souffrance des deux nations et la destruction de toute perspective de paix. La sécurité ne sera réalisée qu'avec la fin de l'occupation. Tant que dure l'oppression, la violation des droits humains, l'inégalité, l'injustice, il n'y aura pas de sécurité pour les deux parties.

Une lutte commune contre le mur

Les deux associations se joignent régulièrement pour protester, conjointement avec des associations palestiniennes et israéliennes d'opposition à l'occupation contre la poursuite de la construction du mur. Uni-e-s dans la non-violence, les opposant-e-s affrontent quotidiennement l'appareil militaro-juridique israélien pour empêcher que le mur ne les enferme et ne les prive d'accès à leurs terres. Non loin de Jérusalem, par exemple, à Budrus, les villageois-e-s ont élaboré ensemble leur tactique d'affrontement. Il s'agit d'alerter le village dès que quelqu'un aperçoit l'arrivée des jeeps de la police des frontières ou de l'armée israélienne. Les femmes sont alors les premières à aller au-devant d'eux et font un «sit-in» dans les oliveraies ou sur les terres que les bulldozers s'apprêtent à raser. Les femmes et les enfants du village se placent au premier rang en face des machines de destruction, ce qui affirme le caractère pacifique de la démonstration. Mais cette tactique ne fait pas reculer les soldats ou les policiers des frontières connus pour leur agressivité. Ceux-ci répondent par des tirs de balles en caoutchouc, des grenades assourdissantes, des gaz lacrymogènes et des arrestations. Cependant, les manifestations ont tout de même lieu, bien qu'elles soient soumises à une répression de plus en plus violente

Le mur de la haine fait de la Cisjordanie une immense prison

Les élections présidentielles viennent de se dérouler en Palestine ; les élections municipales sont en cours et les élections législatives prendront place en juillet prochain. Pour les élections municipales, sur 885 candidats, 139 seront des femmes. Il existe un certain espoir et les femmes sur place luttent activement pour leur représentativité, en créant des comités électoraux et en encourageant les femmes à se présenter. Elles nous ont expliqué l'espoir que constitue une plus grande participation des femmes au niveau électoral car leur campagne correspond à une certaine forme de résistance. Mais si l'étau de l'occupation ne se desserre pas, si le mur de la haine qui entoure la Cisjordanie et fait des villes palestiniennes d'immenses prisons, continue à être construit, les efforts énormes que consentent les femmes pour reconstruire des espaces de vie ne pourront pas remplir leurs objectifs.

Avec la résolution du 20 juillet 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a entériné l'avis de droit de la Cour Internationale de Justice qui a condamné l'édification du mur parce qu'elle est contraire au droit international. La résolution exige que l'Etat israélien mette un terme à sa construction, démantèle les parties construites et répare les dommages causés. Israël ignore cette décision comme les dizaines d'autres prises à son encontre. Dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a la responsabilité supplémentaire de transformer l'avis de la Cour en mesures effectives. La Suisse se doit d'utiliser tous les moyens politiques, diplomatiques et économiques nécessaires pour exiger de l'Etat israélien qu'il stoppe immédiatement la construction du mur et démantèle toutes les sections construites dans les territoires occupés.